



# Télétravail. Participation aux frais de télétravail

Par **TRE**, le 18/11/2024 à 13:08

Bonjour,

Je suis en ESN et suis, depuis le COVID, 100% de mon temps en télétravail. Hormis me mettre à disposition un PC portable, mon employeur n'a jamais participé à aucune dépense liée à mon télétravail (internet, électricité, aménagement de mon bureau, assurance ...). Est-il dans son droit ? Lorsque je lui pose la question, il me dit que je n'ai qu'à travailler depuis son agence parisienne (100km de chez moi, aucune plus-value pro, étant donné que mes équipes et mes clients sont dans le sud de la France et au Maroc).

Par **Louxor\_91**, le 18/11/2024 à 17:58

Bonjour,

si l'agence se trouve en région parisienne, les 100Km ne rentrent pas en ligne de compte je crois. La RP est prise dans sa globalité indépendamment du kilométrage....

Par **youris**, le 18/11/2024 à 18:06

bonjour,

avant le COVID et le télétravail, quel était votre lieu de travail ?

Salutations

Par **TRE**, le 18/11/2024 à 18:47

Merci à tous pour vos réponses. Avant le COVID (dans le cadre d'une autre mission), j'étais sur Paris, chez le client.

Par **youris**, le **19/11/2024** à **10:49**

votre télétravail a-t-il fait été formalisé par un document entre vous et votre employeur ?

votre résidence principale est-elle restée la même avant, pendant et après covid ?